

# TARIFS DES SERVICES PUBLICS

xxxx

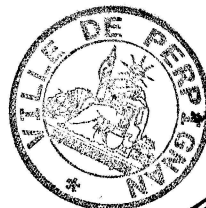
## 2012

Vu pour être annexé à la délibération du  
Conseil Municipal en date du 15 décembre 2011

Pour le Maire,

*Le Conseiller Municipal délégué*

M. Charles PONS



Décembre 2011



# SOMMAIRE

## **I - ANIMATION URBAINE ET COHESION SOCIALE**

### **A) CULTURE**

Archives municipales : photocopies, publications .....	5
Médiathèque / C.E.D.A.C.C.....	6
Musées Rigaud, Puig, casa pairal Museum d'histoire naturelle (droits d'entrée)7	
Musée Puig (publications).....	8
Musée Rigaud (publications).....	9
Direction Culture .....	10 à 11

### **B) ACTION EDUCATION ET ENFANCE**

Petite Enfance Structures multi-accueil .....	12 à 13
Scolaire Restauration scolaire.....	14
Enfance Loisirs Centres de loisirs maternels, primaires, centres aérés .....	15 à 19
Ludothèque .....	20

### **C) DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA JEUNESSE**

Centres sociaux et espaces adolescence et jeunesse.....	21 à 22
---	---------

### **D) RELATIONS QUARTIERS**

Université du temps libre.....	23
--------------------------------	----

### **E) SPORTS**

Piscine Garrigole.....	24
Salles de sports – gymnases .....	25
Terrains de sports .....	26

## **II - DOMAINE PUBLIC & POPULATION**

### **A) DOMAINE PUBLIC**

Gestion domaine public..... 28 à 32

### **B) POPULATION**

Cimetières..... 33

## **III - RESSOURCES**

### **A) HYGIENE ET SANTE**

Désinfection, désinsectisation, dératisation..... 35

Vaccinations ..... 36

## **IV - SERVICES TECHNIQUES**

### **A) DU PATRIMOINE BATI**

Prêt matériel (remplacement SI détérioré ou perdu)..... 38 à 39

### **B) ENVIRONNEMENT ET PROPRETE URBAINE**

Nettoyage terrains..... 40

Canaux et rivières..... 41

### **C) EQUIPEMENT URBAIN**

Droits de voirie..... 42

## **V - DIVERS**

### **FONCTIONNEMENT ASSEMBLEE**

Photocopie.....44

### **SERVICE COMMUNICATION**

Photographie ..... 45

### **PUBLIQUES**

Location salles à Pams..... 46

**ARAGO**..... 47 à 48

## Généralités

Pièces à fournir pour bénéficier du tarif résident perpignan -  
**double justification de domiciliation** :

- taxe d'habitation
- justificatif de moins de 3 mois (E.D.F., téléphone...)

# **ANIMATION URBAINE & COHESION SOCIALE**

## **A) Culture**

Archives municipales  
Médiathèque / C.E.D.A.C.C.  
Musées Rigaud, Puig, Casa Pairal, Museum d'Histoire Naturelle  
Direction Culture

## **B) Action Educative et Enfance**

### **Petite Enfance**

Structures Multi-Accueil

### **Scolaire**

Restauration scolaire

### **Enfance Loisirs**

Centres de Loisirs Maternels, Primaires, Centres Aérés  
Ludothèque

## **C) Développement social et de la jeunesse**

Centres sociaux et espaces adolescence et jeunesse

## **D) Relations Quartiers**

Université du Temps Libre

## **E) Sports**

Piscine Garrigole  
Salles de sports - Gymnases  
Terrains de sports

## ARCHIVES MUNICIPALES

PRESTATIONS	2012
<b>Photocopies/unité</b>	
Format <b>A4</b>	0,30
Format A4 microfilm ou microfiche	
Format <b>A3</b>	0,40
Format plan > A3 < 0,90 X 1 M	
<b>Vente de publications :</b>	
"Le conservatoire de Perpignan, 150 ans de musique "	18,30
"L'institut Jean Vigo de Perpignan, 30 ans de culture cinématographique"	22,90
"Le Théâtre Municipal de Perpignan 1811-1914"	18,30
"Perpignan : de la place forte à la Ville ouverte (X <sup>e</sup> -XX <sup>e</sup> siècle) Tome I ou II	22,90
" Le faubourg de Perpignan" d'Etienne Frenay "	12,20
"Les cloîtres démontés de Perpignan et du Roussillon"	29,00
"Perpignan, L'Histoire des juifs dans la Ville"	30,00
"Perpignan, l'histoire des catholiques dans la ville du moyen âge à nos jours"	25,00
"Les Catholiques et la catholicité aujourd'hui à Perpignan"	18,00
"Perpignan, l'histoire des protestants dans la Ville" (XVI <sup>e</sup> -XXI <sup>e</sup> siècle)	20,00
"Perpignan, l'histoire des musulmans dans la ville du moyen-âge à nos jours"	25,00
"l'Islam en France aujourd'hui"	20,00
"Perpignan, l'histoire des Francs-Maçons dans la ville"	25,00
"Le Franc-Maçon dans la cité"	18,00

## MEDIATHEQUE / C.E.D.A.C.C.

PRESTATIONS	2012
INSCRIPTION / ANNEE	
<b>JEUNES (0 à 18 ans)</b>	
Résidents à Perpignan et hors Perpignan	Gratuit
<b>ADULTE</b>	
Résidents à Perpignan	16,00
Résidents hors Perpignan	23,00
<b><u>Tarif réduit</u></b>	
Etudiants, demandeurs d'emploi, handicapés, bénéficiaires RSA ou fonds de solidarité,	5,00
<b>Photocopie / unité</b>	
Format A4	0,30
Format A4 microfilm	0,40
Format A3	0,40
<b>Espace multi média</b>	
Impression documents en A4	
Page noir et blanc - l'unité	0,30
Page couleur - l'unité	0,60

**MUSEES RIGAUD, PUIG, CASA PAIRAL,  
MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE  
ANIMATION DU PATRIMOINE**

PRESTATIONS	2012
<b>Plein Tarif</b>	4,00
<b>Tarif Réduit :</b> Résidents à Perpignan, étudiants et enseignants, groupes à partir de 15 personnes, artistes de la Maison des Artistes.	2,00
Groupes scolaires, demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA, enfants et jeunes moins de 26 ans, étudiants spécialisés, Pass Culture de l'université Via Domitia, professionnels des musées, membres de l'ICOM, amis des musées de Perpignan.	Gratuit
<b>PASS Musée</b>	6,00
<b>Forfait visite ou atelier avec intervenant extérieur</b>	
Groupe de jeunes résidents à Perpignan	Gratuit
Groupe de jeunes publics résidents hors perpignan	
durée "1h 30"	80,00
durée "demi-journée"	110,00
durée "journée"	200,00
<b>Retenu pour annulation non justifié, au minimum 48h avant</b>	35,00
<b>Animation</b>	
Anniversaire au musée	60,00

**DISPOSITIONS PARTICULIERES :**

Gratuité pour les titulaires du pass "Via Catalana".

Gratuité pour les journalistes et professionnels du Comité Régional de Tourisme, Comité Départemental de Tourisme.

Exonération des droits d'entrée dans tous les musées pendant l'opération nationale "la Nuit des Musées"

Exonération des droits d'entrée dans les musées où sont organisées des expositions "VISA" pendant le festival "VISA POUR L'IMAGE". Les musées qui ne reçoivent pas d'exposition VISA pratiquent la tarification habituelle.

Exonération des droits d'entrée dans le cadre des "Journées du Patrimoine" pour la Casa Pairal uniquement.



## MUSEE PUIG

PRESTATIONS	2012
<b>Publications prix public :</b>	
L'Atelier monétaire de Perpignan	8,50
Les monnaies Gauloises du musée Puig Tome II	8,50
Les monnaies byzantines du musée Puig	8,50
Monnaies d'or de l'Europe avant la découverte des Amériques	8,50
Les monnaies catalanes : "la révolte des Ségadors" 1640-1652	8,50
La numismatique des années de guerre 1939-1945 (+ supplément : l'histoire peu banale des années de guerre 1939-1945 )	8,50
Les Dominicains de Perpignan	8,50
Les poids de Villes du Musée Puig	8,50
Les ibères en Roussillon et Cerdagne	8,50
Les faux en numismatiques (1998)	8,50
Les animaux dans la monnaie antique	8,50
Pallofes et églises de Catalogne (XIII <sup>e</sup> - XVIII <sup>e</sup> siècle)	8,50
La marche vers l'Euro	8,50
Mémoire pierre et d'arain : 6 monuments et monnaies antiques	10,00

## MUSEE RIGAUD

PRESTATIONS	2012
<b>Publications Prix Public :</b>	
Le retable de la Trinité	4,60
Les Maillol du Musée Rigaud	6,40
Les Picasso du Musée Rigaud	5,30
Catalogue Daura	8,00
Collection Me Rey	30,50
Affiche atelier de Dufy par Dufy	4,60
Grand catalogue Daura	30,00
 <b>Carte postale</b>	 1,00
<b>Publications Prix "Amis du Musée" :</b>	
Le retable de la Trinité	3,80
Les Maillol du Musée Rigaud	5,30
Les Picasso du Musée Rigaud	4,60
Catalogue Daura	3,80
Collection Me Rey	29,00
Affiche atelier de Dufy par Dufy	3,80
Grand catalogue Daura	28,00
 <b>Photographies :</b>	
noir et blanc	3,00
couleur papier	6,00
<b>Diapositives / photographies numériques</b>	 9,20
<b>Forfait prises de vue</b>	15,25
 <b>Photocopies :</b>	
- A4	0,30
- A3	0,40

**Direction Culture et Musées Rigaud, Puig,  
Casa Pairal, Muséum d'Histoire Naturelle**

PRESTATIONS	2012
<b>CATALOGUES</b>	
Les 10 ans de l'espace Dali	20,00
Perpignan fête les 20 ans du festival international du disque	20,00
La retirada sur le vif	29,00
Rigaud intime	20,00
Perpignan, histoire en image et en affiche d'une destination touristique	20,00
Alain Kleinmann	20,00
Jean Labellie, œuvres 1940-2010	20,00
Découvertes et redécouvertes du patrimoine perpignanais	8,00
Balbino Giner 1955-2005	20,00
Garcia Fons 1946-2006	18,00
Déjeuner sur l'Herbe	8,00
Catala Roca	20,00
Jordi Père Cerda : voie étroite vers une haute terre	23,00
Michel No	20,00
Job et les artistes	20,00
Lieux d'être	20,00
El discobol de Don Quichotte	20,00
La gare de Perpignan	20,00
Peter Klasen	20,00
Brigand	20,00
Marc André de Figuères entonnoir n°2	8,00
Catalogue petit format	8,00
Catalogue grand format	20,00
<b>CARTES POSTALES</b>	1,00
<b>AFFICHES EXPOSITIONS</b>	2,00
<b>COUP DE TALENTS</b>	
Tarif réduit	5,00
Tarif normal	8,00
Pass (5 spectacles )	20,00

**Direction Culture et Musées Rigaud, Puig,  
Casa Pairal, Muséum d'Histoire Naturelle,  
Office du tourisme**

PRESTATIONS	2012
Perpignan 1968/1985	20,00
Zeyno Arkan	8,00
Capdeville	20,00
Sébastien Frère	8,00
Robert Julia	20,00
Bella	20,00
Discobol de P. Comelade	15,00
Dali et les plus grands photographes de son siècle	20,00
Les Catalans au travers du miroir	20,00
Jordi et Jordi	20,00

## STRUCTURES MULTI-ACCUEIL

Taux appliqué pour une famille de	2012	
	Résidents à Perpignan	Résidents hors Perpignan
1 enfant	TAUX HORAIRE 0,06%	+ 30 %
2 enfants	0,05%	DU
3 enfants	0,04%	TARIF
4 enfants	0,03%	HORAIRE

**Le paiement des structures multi-accueil s'effectue par mensualisation sur une base horaire.**

\* Le système de la mensualisation est applicable selon le principe de la place réservée. Le paiement de la participation familiale est dû en début de mois en fonction du nombre d'heures réservées par contrat.

\* **Majoration** : tout dépassement d'horaire, avant ou après les horaires contractualisés, à partir de 10 minutes, donne lieu au paiement d'une heure supplémentaire.

\* **Repas/Goûter** : Afin de pouvoir bénéficier du repas, l'enfant devra être présent dans la structure 4 heures consécutives réservées. De même, pour bénéficier de la collation ou du goûter, l'enfant devra être présent 3 heures consécutives. Pour les nourissons, le lait infantile restera à la charge des familles.

## CRECHES FAMILIALES

Taux appliqué pour une famille de	2012	
	Résidents à Perpignan	Résidents hors Perpignan
1 enfant	TAUX HORAIRE 0,05%	+ 30 %
2 enfants	0,04%	DU
3 enfants	0,03%	TARIF
4 enfants	0,02%	HORAIRE

**Le paiement des crèches familiales s'effectue par mensualisation sur une base horaire.**

\* Le système de la mensualisation est applicable selon le principe de la place réservée. Le paiement de la participation familiale est dû en début de mois en fonction du nombre d'heures réservées par contrat.

Chaque journée aura une amplitude de 11 Heures maximum : le tarif horaire sera doublé pour les heures précédant 7h30 ou postérieures à 18h30, par tranche de demi-heure. Ainsi une heure complète sera facturée pour tout départ enregistré entre 18H30 et 19H00, ou toute arrivée enregistrée entre 07H00 et 07H30.

## Dispositions Communes à l'ensemble des Structures

Les tarifs sont calculés sur la base d'un taux d'effort appliqué aux revenus mensuels moyens de la famille en fonction du barème CNAF.

### A - Les ressources prises en compte pour le calcul du revenu mensuel moyen de la famille :

De façon générale, il sera fait référence au quotient familial du (ou des) parent(s) qui a (ont) la charge de l'enfant, en fonction des éléments pris en compte par la CAF ou la MSA, consultable sur le serveur CAFPRO ou sur présentation d'une attestation d'un de ces organismes.

Pour les familles non allocataires ou pour des cas particuliers (attente de n° CAF...), le calcul du revenu mensuel moyen pourra se faire en prenant en compte :

\* Le dernier avis d'imposition de la famille ou de non imposition (salaires et rémunérations, revenus mobiliers et immobiliers ...) avant tout abattement fiscal et avant déduction de toutes charges hormis les pensions alimentaires versées par l'un des conjoints à d'autres enfants ou à ses parents.

\* Les revenus non imposables dits de substitution : le RSA, le complément libre choix de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, l' A.P.E, l'A.P.I, l'A.A.H, les allocations UNEDIC, les Bourses d'études...

\* Les membres d'un couple ayant contracté un mariage ou un P.A.C.S. fournissent un avis commun, les membres d'un couple en union libre fournissent un avis d'imposition pour chacun d'eux.

Ces ressources servent de base au calcul du tarif qui sera appliqué durant l'année civile, il peut être révisé :

- en cas de changement dans les modalités de travail d'un des membres du couple,
- en cas de séparation ou de naissance,
- pour des raisons d'organisation personnelle une fois dans l'année civile.

\* La CAF fixe annuellement un plancher et un plafond de ressources à prendre en compte, applicable dans les cas suivants :

En cas d'absence de ressources, ou de revenus inférieurs au montant plancher, les familles règlent une participation calculée sur la base du plancher annuel de ressources.

En l'absence de documents (bulletins de salaire, avis d'imposition), permettant le calcul du tarif, la participation sera calculée sur la base du plafond annuel de ressources.

Dans le cas de revenus supérieurs au plafond, le montant plafond sera appliqué.

\* L'accueil des enfants du Conseil Général (enfants placés en famille d'accueil) fera l'objet d'une tarification spécifique, fixée par la CAF chaque début d'année civil. Pour mémoire, elle était de 1,55€ par heure pour l'année 2011. elle sera précisée aux structures par note interne.

\* L'accueil d'urgence d'enfants dont le revenus des parents ne sont pas connus, fera l'objet d'une tarification sur la base du montant plancher fixé par la CAF.

### B - Les Déductions : Pourront donner lieu à déductions :

- les absences pour maladies à éviction obligatoire (arrêté du 3 mai 1989), dès le premier jour, sur présentation d'un certificat médical.
  - les absences pour hospitalisation dès le premier jour sur présentation du certificat d'hospitalisation.
  - Les absences pour maladie et pour convalescence dès lors qu'elles sont supérieures à trois jours calendaires consécutifs, le certificat médical est indispensable pour le remboursement à compter du 4<sup>e</sup> jour calendaire.
  - Les absences lors de circonstances exceptionnelles imputables au gestionnaire (grève, formation de personnels...).
- \* Lors de la période d'adaptation, les trois premières journées sont gratuites.

### C - Révision des Forfaits :

\* **Le forfait mensuel** s'applique pour tous les mois où l'enfant est inscrit (congés annuels inclus).

\* **Le forfait peut être révisé** :

- en cas de changement dans les modalités de travail d'un des membres du couple (fournir une attestation de l'employeur),
- pour des raisons d'organisation personnelle, une fois dans l'année civile et pour une période minimum de 6 mois, sous réserve de l'accord de la directrice de la structure.

### D - Entrées et Sorties :

Les entrées ou départs d'enfants (après préavis), en cours de mois donneront lieu au paiement d'un forfait proratisé :

Pour les entrées : au prorata des jours contractualisés, entre le jour de l'admission (après adaptation) et la fin du mois.

Pour les départs : au prorata des jours contractualisés, entre le début du mois et la date de départ incluse.

Tout accueil supplémentaire non contractualisé sera facturé en sus du forfait

### E - Autres Dispositions :

\* **Extérieurs** :

Les Résidents hors Perpignan se verront appliquer une majoration du tarif horaire de 30 % (applicable dès le mois suivant en cas de déménagement).

\* **Renseignements complémentaires** : Les autres modalités de contractualisation et d'encaissement des sommes dues sont précisées dans les règlements intérieurs des structures.

\* **Chèques Emploi Services Universels (CESU)** : Les familles auront la possibilité de régler à l'aide de CESU. Ces chèques seront intégrés dans la régie de recettes de chacune des structures. Leur remboursement s'effectuera par le centre de remboursement des CESU, déduction faites des frais d'inscription, de dépôt et d'émetteurs, conformément à la convention passée en Conseil municipal le 26/02/07.

## RESTAURATION SCOLAIRE

PRESTATIONS	2012
Du 1 <sup>er</sup> janvier 2011 au 31 août	
<u>Résidents à Perpignan</u>	
<b>ENFANTS</b>	3,05
<b>TARIFS SOCIAUX</b>	
- si quotient inférieur ou égal à 280 €	0,92
- si quotient compris entre 281 et 358 €	1,80
- si quotient compris entre 359 € et 482 €	2,18
<u>Résidents hors Perpignan</u>	
<b>ADULTES</b> Hôtes payants	3,85  5,84
Du 1 <sup>er</sup> septembre au 31 décembre	
<u>Résidents à Perpignan</u>	
<b>ENFANTS</b>	3,10
<b>TARIFS SOCIAUX</b>	
- si quotient inférieur ou égal à 280 €	0,93
- si quotient compris entre 281 et 358 €	1,83
- si quotient compris entre 359 € et 482 €	2,22
P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)	0,93
<u>Résidents hors Perpignan</u>	
P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)	1,83
<b>ADULTES</b> Hôtes payants	5,84

### Dispositions particulières :

Le calcul des tarifs est effectué sur les bases du Quotient Familial calculé par la CAF  
Examen des cas particuliers par une Commission Spéciale composée :

- de l'Elu Délégué à l'Education et à l'Enfance
- du Directeur de l'Action Educative et de l'Enfance
- du Chef de service de la Restauration Scolaire,
- de l'Assistante sociale de la Mairie

# ENFANCE LOISIRS

## ACCUEIL DE LOISIRS

### Tarifification de base

PRESTATIONS	2012
Du 1er janvier 2012 au 31 août 2012	
<b>QF1 &gt; 872 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	8,10
demi-journée sans repas	5,20
1 journée avec repas	12,00
1 journée sans repas	8,90
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	13,70
demi-journée sans repas	9,90
1 journée avec repas	20,60
1 journée sans repas	16,70
<b>525 € &lt; QF2 ≤ 872 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	7,10
demi-journée sans repas	4,10
1 journée avec repas	9,60
1 journée sans repas	6,70
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	12,30
demi-journée sans repas	8,50
1 journée avec repas	18,10
1 journée sans repas	14,40
<b>391 € &lt; QF3 ≤ 525 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	4,90
demi-journée sans repas	2,80
1 journée avec repas	6,70
1 journée sans repas	4,50
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	11,10
demi-journée sans repas	7,20
1 journée avec repas	16,00
1 journée sans repas	12,20



PRESTATIONS	2012
Du 1er janvier 2012 au 31 août 2012	
<b>305 € &lt; QF4 ≤ 391 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	2,75
demi-journée sans repas	0,95
1 journée avec repas	3,25
1 journée sans repas	1,50
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	9,20
demi-journée sans repas	5,40
1 journée avec repas	12,90
1 journée sans repas	9,10
<b>QF5 ≤ 305 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	1,50
demi-journée sans repas	0,50
1 journée avec repas	1,70
1 journée sans repas	0,75
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	8,80
demi-journée sans repas	5,00
1 journée avec repas	12,20
1 journée sans repas	8,40

Les aides attribuées aux familles viennent en déduction des tarifs ci-dessus.

PRESTATIONS	2012
Du 1er septembre 2012 au 31 décembre 2012	
<b>QF1 &gt; 872 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	8,40
demi-journée sans repas	5,30
1 journée avec repas	12,20
1 journée sans repas	9,10
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	14,10
demi-journée sans repas	10,18
1 journée avec repas	21,00
1 journée sans repas	17,08
<b>525 € &lt; QF2 ≤ 872 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	7,30
demi-journée sans repas	4,20
1 journée avec repas	9,90
1 journée sans repas	6,80
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	12,70
demi-journée sans repas	8,78
1 journée avec repas	18,80
1 journée sans repas	14,88
<b>391 € &lt; QF3 ≤ 525 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	5,05
demi-journée sans repas	2,83
1 journée avec repas	6,80
1 journée sans repas	4,58
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	11,30
demi-journée sans repas	7,38
1 journée avec repas	16,40
1 journée sans repas	12,48

PRESTATIONS	2012
Du 1er septembre 2012 au 31 décembre 2012	
<b>305 € &lt; QF4 ≤ 391 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	2,80
demi-journée sans repas	0,97
1 journée avec repas	3,40
1 journée sans repas	1,57
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	9,50
demi-journée sans repas	5,58
1 journée avec repas	13,30
1 journée sans repas	9,38
<b>QF5 ≤ 305 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	1,50
demi-journée sans repas	0,57
1 journée avec repas	1,70
1 journée sans repas	0,77
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	9,00
demi-journée sans repas	5,08
1 journée avec repas	12,40
1 journée sans repas	8,48

## Tarifcation "Famille nombreuse"

Pour plusieurs enfants présents simultanément au cours d'un même mois sur un accueil de loisirs et pour une même prestation :

PRESTATIONS	2012
Résidents à Perpignan	
1 <sup>e</sup> Enfant	Tarif de base selon quotient
2 <sup>e</sup> Enfant	Tarif de base selon quotient
3 <sup>e</sup> Enfant	Demi-Tarif
4 <sup>e</sup> Enfant et au-delà	Gratuité

Les familles ne pouvant justifier de leur quotient (CAF ou MSA), ainsi que les familles non allocataires se verront appliquer le tarif correspondant au quotient familial maximum.

Le quotient familial est fixé par la Caisse d'Allocations Familiales et correspond au quotient familial du parent responsable durant les jours d'accueil, Il peut être modifié en cours d'année. Le quotient familial sera réexaminé en septembre à l'occasion notamment des inscriptions à la restauration scolaire.

Le paiement par l'intermédiaire de chèques vacances donnera lieu à un encaissement minoré de 1 % conformément au Conseil Municipal du 26 septembre 2005.

Les familles doivent régler avant le début de l'activité.

Les aides des différents Comités d'Entreprises ou les aides sociales pourront venir en déduction du montant dû par les familles, dès lors qu'un document de prise en charge sera présenté. Elles feront l'objet de facturation différenciée.

Pour le MAS BRESSON, toute demande de remboursement concernant le solde positif du compte famille pourra être sollicitée au plus tard 90 jours francs après le dernier jour de fréquentation de l'enfant sur l'accueil de loisirs.

Il est mis en place un système de réservation sur la base suivante :

**1)** Les familles de Perpignan peuvent réserver la place de leur enfant sur une période allant de 6 semaines jusqu'à la veille de la journée considérée.

Les familles résidant hors Perpignan ne peuvent réserver la place de leur enfant que dans les 15 jours qui précèdent la journée considérée.

Pour les parents salariés, la période de réservation pourra débuter 12 semaines avant la journée considérée.

**2)** La réservation implique le règlement : la place ne sera acquise que lorsque le montant dû sera acquitté.

Ainsi, la place sera maintenue. Toutefois, toutes les journées réservées seront facturées même en l'absence de l'enfant (sauf justificatif médical).

**3)** Les réservations peuvent être modifiées jusqu'à 48 h avant le déroulement de la journée.

En cas de désaccord concernant la facture, une étude du dossier sera possible sur une période de trois mois à compter de la demande écrite formulée par la famille.

## LUDOTHEQUE

PRESTATIONS	2012
Résidents à Perpignan & hors Perpignan	
- <b>Paiement à l'activité</b> pour des activités nécessitant un déplacement intra-muros piscine, tennis, judo, escalade sur mur (en salle), plongée en piscine, vidéo...	1,00
- <b>Ludothèque (par séance)</b>	1,00

## CENTRES SOCIAUX ET ESPACES ADOLESCENCE ET JEUNESSE

PRESTATIONS	2012
<b><u>MOINS DE 18 ANS</u></b>	
<b><u>Type 1</u></b> Piscine Transport Urbain Transport sur l'Agglomération	1,00
<b><u>Type 2</u></b> Cinéma Espace Liberté (toutes prestations confondues) Transport hors Agglomération	3,00
<b><u>Type 3 *</u></b> Thermoludisme (bains Llo-St Thomas-Dorres) Lazer game Téléski nautique Karting Parc Animalier des P.O Patinoire sur l'Agglomération Flysurf Hébergement en gestion libre (sous tente ou refuge)	5,00
<b><u>Type 4 *</u></b> Parc Animalier hors P.O Parc aquatique Hébergement : restauration en pension complète Activités eaux vives Activités parc aventure	8,00
<b><u>Type 5 *</u></b> Sortie ski / journée Hébergement : restauration en pension complète	10,00

\* Pour les activités de type 3 - 4 - 5, une réduction de 1 € sera appliquée à partir du 2<sup>e</sup> enfant par famille pour les tarifs "moins de 18 ans".

PRESTATIONS	2012
<b><u>PLUS DE 18 ANS</u></b>	
<b><u>Type 1</u></b>	2,00
Piscine	
Transport Urbain	
Transport sur l'Agglomération	
<b><u>Type 2</u></b>	4,00
Cinéma	
Espace Liberté (toutes prestations confondues)	
Transports hors Agglomération	
<b><u>Type 3</u></b>	7,00
Thermoludisme (bains Llo-St Thomas-Dorres)	
Lazer game	
Téléski nautique	
Karting	
Parc Animalier des P.O	
Patinoire sur l'Agglomération	
Flysurf	
Hébergement en gestion libre (sous tente ou refuge)	
<b><u>Type 4</u></b>	10,00
Parc Animalier hors P.O	
Parc aquatique	
Activités eaux vives	
Activités parc aventure	
<b><u>Type 5</u></b>	12,00
Sortie ski / journée	
sortie plongée / journée	
Hébergement : restauration en pension complète	

# UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE

Prestations	2012
<b>Année scolaire 2012-2013</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
Inscription Générale	75,00
Inscription Option	55,00
Inscription Option Informatique	85,00
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
Inscription Générale	90,00
Inscription Option	65,00
Inscription Option Informatique	95,00



## Piscine La Garrigole

PRESTATIONS	2012
<b>Piscine 25 mètres plein air</b> <u>MATIN</u> (10 h - 12 h) Adultes, Enfants (moins de 16 ans)	1,50
<u>APRES-MIDI</u> (13 h 30 - 20 h) Adultes	3,30
Enfants (moins de 16 ans)	2,25
Carnet de 10 tickets Enfants (moins de 16 ans)	19,90
Carnet de 10 tickets Adultes	28,00
<b>Abonnement saison estivale :</b> Adultes	52,00
Enfants (moins de 16 ans)	34,20

Utilisation gratuite des installations sportives pour les Associations de la Ville de Perpignan.

Accès gratuit aux Piscines pour les adhérents du C.O.S. ville Perpignan aux horaires d'ouverture au Public (sur présentation carte C.O.S).

## Salles de Sports - Gymnases

PRESTATIONS	2012
Par heure	
<b><u>Parc des Sports</u></b>	
Hall d'entrée	33,60
Halle	33,60
Gymnase	33,60
Salles de danse, de musculation, de réunion	16,30
Combinés extérieurs	17,30
Tatamis de judo (2 m²)	3,10
<b><u>Gymnases de la ville</u></b>	
Pagnol, Diaz, Clos-Banet, Lurçat Rigaud, la Garrigole, salle Brutus, Alcover, Pons, Alsina, Saint-Gaudérique	33,60
Forfait non-utilisation créneau horaire	55,10

## Terrains de Sports

PRESTATIONS	2012	
<b>Par heure</b>		
<b><u>Location Terrains-Stades</u></b>		
J. Laffon, Roger Ramis, Saint-Assisclé, Porte d'Espagne	sans lumière	28,60
Lurçat, un terrain au Parc des Sports (1-2-3-4-5) Clos-Banet, Jules Sbroglia, plaine de jeux Terrain Foyer de l'Enfance, Alcover, Maillol, Terrain Tir à l'Arc	avec lumière	38,80
<u>Terrains</u> extérieurs Pons, Pagnol J. Lurçat, Clos Banet, Diaz annexe J. Laffon, Saint Gauderique, Mailloles, Dagneau		17,30
<u>Plateaux</u> Parc Sports (A et B), Redan, J. Bourrat		
<u>Pistes</u> skate-park et street-park		
<b><u>Piste d'athlétisme</u></b>		
Parc des Sports	sans lumière	28,60
Parc des Sports	avec lumière	38,80

Utilisation gratuite des installations sportives pour les Associations de la ville de Perpignan

Un badge leur sera fourni gratuitement pour faciliter l'accès aux installations sportives.

En cas de perte, de vol ou de détérioration, chaque badge de remplacement sera facturé 12 €.

# DOMAINE PUBLIC & POPULATION

**A) Domaine Public**  
Gestion Domaine Public

**B) Population**  
Cimetières

## GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2012
<b>Ensemble du Domaine Public</b>	
<b>Marché place Cassanyes</b>	
Lundi au vendredi (3 m profondeur maxi encaissés)	0,75
Samedi et dimanche	
Etals : par jour et m <sup>2</sup>	1,15
Abonnés mois/m <sup>2</sup> (1)	4,40
<b>Marché place République</b>	
Prix par jour et par carreau ou 1/2 carreau (1 car. =16 m <sup>2</sup> )	
1/2 carreau	6,00
Carreau simple	12,00
Carreau d'angle	18,00
Camion étal : par jour et m <sup>2</sup>	1,00
Prix abonné par carreau et par mois (présence quotidienne)	
Carreau simple	250,00
carreau d'angle	330,00
<b>Marchés Saint-Louis, Haut-Vernet</b>	
Etals : par jour et m <sup>2</sup>	1,00
Baraques : par mois et m <sup>2</sup>	7,50
<b>Marchés Moulin à Vent, Roudayre, Saint-Martin, Poilus</b>	
Etals : par jour et m <sup>2</sup>	1,00
<b>Marchés divers/jour</b>	
Branchement borne - Electricité	2,00
Branchement borne - Eau	2,00
<b>Fleuristes Boulevard Wilson</b>	
Kiosque à fleurs mois/m <sup>2</sup>	18,00
Etalage extérieur mois/m <sup>2</sup>	5,40
<b>Autres kiosques à fleurs mois/m<sup>2</sup></b>	11,00
Etalage extérieur mois/m <sup>2</sup>	4,50
<b>Emplacements divers voie publique</b>	
par jour et m <sup>2</sup>	1,15
<b>Restauration rapide kiosque wilson - camion pizza</b>	
Par mois et m <sup>2</sup>	24,00

(1) Uniquement le samedi ou le dimanche

## GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2012
<b>Puces, antiquaires, brocantes</b>	
Etals : par jour et m <sup>2</sup>	1,15
Buvettes : par jour et m <sup>2</sup>	4,80
<b>Manèges permanents</b>	
Par mois et m <sup>2</sup>	3,30
<b>Manèges occasionnels : Noël</b>	
Par jour et m <sup>2</sup>	4,50
<b>Foire du 11 Novembre</b>	
<b>Etalagistes</b>	
Par jour et m <sup>2</sup>	7,00
Minimum Perception	28,00
Exonération résident 6 m linéaire (12 m <sup>2</sup> )	
<b>Parc des attractions, foire de la Saint-Martin</b>	
<b>Spectacles, attractions, manèges et chalets de Noël</b>	
Grands manèges adultes	
Jusqu'à 200 m <sup>2</sup> (par m <sup>2</sup> )	4,30
201 m <sup>2</sup> et plus (par m <sup>2</sup> )	3,40
Manèges enfantins (par m <sup>2</sup> )	4,35
Pâtisseries, Confiseries, Buvettes (par m <sup>2</sup> )	8,90
Tirs, jeux d'adresse, loteries (par m <sup>2</sup> )	8,80
Appareils automatiques (l'unité)	59,50
<b>Stationnement Champ de Foire</b>	
les trois premières caravanes - l'unité	72,00
Caravane supplémentaire ou sans lien direct avec un métier	220,00
Camion-remorque - Atelier (par unité)	61,00
<b><u>Electricité :</u></b>	
Branchement pour un métier et sa caravane	
6 KW 220 volts                    25 ampères	435,00
6 KW 220 volts/38                10 ampères	435,00
9 KW                                    15 ampères	485,00
12 KW                                  20 ampères	535,00
18 KW                                  30 ampères	675,00

## GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2012
24 KW 40 ampères	865,00
35 KW 60 ampères	1 065,00
60 KW 100 ampères	1 740,00
80 KW 125 ampères	1 930,00
100 KW 160 ampères	2 080,00
120 KW 200 ampères	2 430,00
140 KW 230 ampères	2 655,00
160 KW 250 ampères	2 765,00
180 KW 300 ampères	3 095,00
200 KW 320 ampères	3 920,00
Caravane supplémentaire	280,00
<b><u>Eau :</u></b>	
Confiserie	157,00
Caravanes	96,00
<b>Attractions Hors période foire</b>	
Grand Cirque, Ménagerie/jour	670,00
Spectacle de variétés/jour	1160,00
Petit cirque-Manège-Tir/jour/m <sup>2</sup>	1,40
<b>Stationnement Taxis</b>	
Voiture de place (an)	245,00
Droit de mutation	1 600,00
<b>Terrasses :</b>	
<b>Couvertes et fermées</b>	
Hors classe (par an et m <sup>2</sup> )	112,00
1 <sup>e</sup> catégorie (par an et m <sup>2</sup> )	86,00
2 <sup>e</sup> catégorie (par an et m <sup>2</sup> )	66,00
TARIF/MOIS/M <sup>2</sup> *	10,50
<b>Non couvertes</b>	
Hors classe	
Période annuelle (par m <sup>2</sup> ) du 1.1 au 31.12	80,00
Estivale (par m <sup>2</sup> ) 1.06 au 30.09	51,00
Estivale + 2 mois (1 mois avant et après) du 1er mai au 31 octobre	57,00
Estivale + 4 mois (du 1er mars au 31 octobre)	63,00
TARIF/MOIS/M <sup>2</sup> *	10,50

\*uniquement en cas de cessation d'activité ou d'ouverture en cours de saison

## GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2012
<b>Première catégorie</b>	
Période annuelle/m <sup>2</sup> du 1.1 au 31.12	60,00
Estivale (par m <sup>2</sup> ) 1.06 au 30.09	38,50
Estivale + 2 mois (1 mois avant et 1 après)	42,50
TARIF/MOIS/M <sup>2</sup> (*)	5,60
<b>Deuxième catégorie</b>	
Période annuelle/m <sup>2</sup> du 1.1 au 31.12	33,50
Estivale (par m <sup>2</sup> ) 1.06 au 30.09	23,00
Estivale + 2 mois (1 mois avant et 1 après)	24,50
TARIF / MOIS / M <sup>2</sup> (*)	3,10
<b>Manifestation ou animation exceptionnelle</b>	
Hors classe : tarif/jour/M <sup>2</sup>	10,00
1 <sup>ère</sup> catégorie : tarif/jour/M <sup>2</sup>	8,00
2 <sup>e</sup> catégorie : tarif/jour/M <sup>2</sup>	5,00
<b>Conservateurs à glace</b>	
Estivale (unité/mois) (2)	55,00
Estivale + 2 mois/unité/mois (3)	25,00
<b>Petits appareils automatiques</b>	
Hors classe & 1 <sup>e</sup> catégorie/unité	17,00
2 <sup>e</sup> catégorie (par unité)	15,00
<b>Bascules automatiques et autres appareils manèges enfantins individuels</b>	
Hors classe & 1 <sup>ère</sup> catégorie.	80,00
2 <sup>e</sup> catégorie (par unité)	74,50
<b>Étalages, jardinières, dépôts de marchandises</b>	
Moins de 0,40 de saillie	
Hors classe & 1 <sup>ère</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	38,00
2 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	20,00
Plus de 0,40 de saillie	
Hors classe & 1 <sup>ère</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	68,00
2 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	35,50

(2) juin, juillet, août, septembre

(3) mai et octobre

\* uniquement en cas de cessation d'activité ou d'ouverture en cours de saison



## GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2012
<b>Marquises</b>	
Hors classe/m <sup>2</sup> /an	15,00
1 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	11,40
2 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	8,30
<b>Stores verticaux, bannes</b>	
Hors classe & 1 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	7,50
2 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	5,25
Minimum perception/an	14,50
<b>Habillage façade, en saillie du nu façade</b>	
Hors classe & 1 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	7,00
2 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	4,80
Minimum perception/an	14,50
<b>Exposition de véhicules à la vente</b>	
Hors classe & 1 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	58,00
2 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	37,00
<b>Kiosques à journaux et à clefs (m<sup>2</sup> par mois)</b>	
	13,50
<b>Vitrines murales, panneaux, fixes ou mobiles</b>	
Hors classe & 1 <sup>ère</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	11,50
2 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	8,40
Minimum perception/an	21,00

## CIMETIERES

PRESTATIONS	2012
<b>Concessions (par mètre carré)</b>	
15 ans (tous cimetières)	150,00
30 ans (tous cimetières)	264,00
<b>Perpétuelles (par mètre carré)</b>	
Sud, Haut-Vernet	738,00
Saint-Martin, Ouest, Est	1 155,00
<b>Dépositoires</b>	
Délai inférieur à une semaine	Gratuit
Première année (par trimestre)	44,00
Deuxième année (par trimestre)	88,00
Troisième année (par trimestre)	176,00
<b>Droit d'entrée des véhicules</b>	
Transport pierre tombale	14,00
<b>Construction caveau :</b>	
. Jusqu'à 2,20 m de largeur	44,00
. Au-delà de 2,20 m de largeur	60,00
<b>Columbariums (Tous Cimetières)</b>	
. 30 ans (par case)	459,00
<b>Concessions Caveaux collectifs :</b>	
* Cimetières du Sud (du n° 1 au 1488) et du Haut Vernet (du n° 1 au 1232)	
. 30 ans (par case)	870,00
. 50 ans (par case)	1 449,00
* Cimetière Haut Vernet (du n° 1233 au 1406)	
. 30 ans (par case)	1 413,00
. 50 ans (par case)	2 354,00
<b>Taux des vacations funéraires</b> allouées aux commissaires de Police	20,00
<b>Taxe d'inhumation</b>	59,00
<b>Taxe de crémation</b>	19,00

# RESSOURCES

## **A) Hygiène et Santé**

Désinfection, Désinsectisation, Dératisation

Vaccinations

## DESINFECTION, DESINSECTISATION, DERATISATION

PRESTATIONS	2012
<b>I - DERATISATION :</b>	
<b>Particuliers :</b>	
- Forfait	30,00
<b>Syndics, Régies d'immeubles :</b>	
- parties communes	30,00
- Immeubles de 2 à 6 logements	60,00
- Par logement complémentaire	11,00
<b>Etablissements industriels, commerciaux, culturels, sportifs, sociaux, sanitaires, éducatifs :</b>	
- Déplacement	11,00
- en fonction de la superficie par m <sup>2</sup>	0,50
<b>II - DESINSECTISATION :</b>	
<b>Particuliers :</b>	
Forfait (déplacement + logement)	
- Appartement T1 / T2 (studio)	30,00
- Appartement T3 / T4	40,50
- Appartement T5 / T6	51,00
- par pièce supplémentaire	11,00
<b>Syndics, Régies d'immeubles :</b>	
Forfait (déplacement + logement)	
- parties communes	40,00
- forfait par logement	30,00
<b>Etablissements industriels, commerciaux, culturels, sportifs, sociaux, sanitaires, éducatifs :</b>	
- Déplacement	11,00
- en fonction de la superficie par m <sup>2</sup>	0,80
<b>Association</b>	
- Déplacement	11,00
- en fonction de la superficie par m <sup>2</sup>	0,50
<b>III - DESINFECTION :</b>	
Forfait	30,00

Dispositions particulières :

Le Service intervient gratuitement :

- dans les établissements municipaux ou sur les espaces publics.
- dans les logements de personnes âgées de plus de 70 ans, **non imposables**.

## VACCINATIONS

PRESTATIONS	2012
Fièvre jaune (STAMARIL)	35,20
Typhoïde (TYPHERIX)	28,05
Méningite A+C	36,70
Hépatite A adulte	34,70
Hépatite A et B adulte	39,30
Méningite A+C+Y+W135	44,90
<b>SUR COMMANDE :</b>	
Rage préventive (Rabique)	44,90
Encéphalite à tiques (Ticovac)	48,50
Encéphalite japonaise (Jevax)	68,30
Leptospirose (Spirolept)	53,60
Carnet de vaccinations international	2,20

## **SERVICES TECHNIQUES**

### **A) Maintenance du Patrimoine Bâti**

Prêt de matériel

### **B) Environnement et Propreté Urbaine**

Nettoyage des terrains

Canaux et rivières

### **C) Equipement urbain**

Droits de voirie

## Prêt de matériel

Remplacement de matériel si détérioré ou perdu lors de prêt (prix à l'unité)

Prestations	2012
Chaises coques marron	41,35
Portes isoplanes (table)	36,00
Chevalets	33,00
Table Pliante (en polypropylène)	70,00
Grilles caddie grand modèle 2 m x 1,20 m	180,00
Grilles caddie petit modèle 2 m x 0,75 m	120,00
Barrières "Vauban" en 2 m	82,00
Verres whisky	3,43
Verres apéritif	1,93
Coupes à Champagne	2,24
Casier de 36 verres	67,89
Casier de 25 verres	57,73
Lampes élections	26,48
Urnes transparentes	289,43
Tringles pour urnes	27,58
Pavois français (1,00 m x 1,50 m)	23,92
Pavois français (1,20 m x 1,80 m)	35,88
Pavois français (1,50 m x 2,25 m)	44,25
Pavois français (3,00 m x 2,00 m)	57,40
Pavois catalan (1,00 m x 1,50 m)	57,40
Pavois catalan (1,20 m x 1,80 m)	83,72
Pavois catalan (1,50 m x 2,25 m)	130,36
Pavois catalan (3,00 m x 2,00 m)	181,79
Pavois européen (1,00 m x 1,50 m)	31,45
Pavois européen (1,20 m x 1,80 m)	49,75
Pavois européen (1,50 m x 2,25 m)	62,19
Pavois européen (3,00 m x 2,00 m)	75,35
Oriflammes françaises (0,40 m x 1,20 m)	19,64
Oriflammes françaises (2,50 m x 0,90 m)	64,76
Oriflammes françaises (3,00 m x 0,80 m)	63,98
Oriflammes françaises (5,00 m x 1,40 m)	147,00
Oriflammes françaises (1,40 m x 10 m)	303,00
Oriflammes catalanes (1,20 m x 0,40 m)	40,82
Oriflammes catalanes (1,50 m x 0,50 m)	70,60
Oriflammes catalanes (2,50 m x 0,90 m)	84,00
Oriflammes catalanes (3 m x 0,90 m)	99,00
Oriflammes catalanes (5 m x 1,40 m)	187,00
Oriflammes catalanes (10 m x 1,40 m)	400,00
Oriflammes européennes (1,20 m x 0,40 m)	40,92
Oriflammes européennes (2,50 m x 0,90 m)	98,00
Oriflammes européennes (3 m x 0,80 m)	108,15
Oriflammes européennes (10 m x 1,40 m)	270,00
Drapeaux français (0,60 m x 0,90 m)	14,35
Drapeaux catalans (0,60 m x 0,90 m)	32,30
Drapeaux Européens (0,60 m x 0,90 m)	23,92

Prestations	2012
<b>Lambrequins (banderoles) :</b> - français maille polyester (5 m x 0,76 m) - français maille polyester (10 m x 0,76 m) - catalan maille polyester (5 m x 0,76 m) - catalan maille polyester (10 m x 0,76 m) - européen maille polyester (5 m x 0,76 m) - européen maille polyester (10 m x 0,76 m) - français en tissu le mètre - catalan en tissu le mètre - français en polyester le mètre - catalan en polyester le mètre	70,30 129,78 94,09 173,04 97,02 173,04 5,00 5,75 9,57 9,57

Dans le cadre de prêt de podiums ou tribunes, si lors de la restitution de ce matériel des anomalies sont constatées, l'emprunteur s'engage à rembourser à la ville la remise en état du matériel sur production par la ville de devis ou factures.



## Nettoyage terrains

PRESTATIONS	2012
<b>Débroussaillage et Nettoyage de terrains</b>	
Pénalité par m <sup>2</sup> :	
- de 0 à 100 m <sup>2</sup>	2,48
- de 100 à 1 000 m <sup>2</sup>	2,08
- de 1 000 m <sup>2</sup> à 10 000 m <sup>2</sup>	1,73
- Plus de 10 000 m <sup>2</sup>	1,15
<b>Forfait frais de gestion :</b>	
entretien terrains non bâtis	150,78
Elagage chemins ruraux	150,78
<b>Enlèvement dépôts sauvages :</b>	
TARIFICATION HORAIRE : (1)	
<u>Dépôt inférieur à 3 tonnes</u>	
* 1 camion + 1 chauffeur	73,90
* 1 tracto + 1 chauffeur	130,76
* prix de la tonne au quai déchetterie	105,15
<u>Dépôt supérieur à 3 T et inférieur à 80 T</u>	
TARIFICATION FORFAITAIRE A LA JOURNEE :	
* 1 camion + 1 chauffeur	553,81
* 1 tracto + 1 chauffeur	626,59
* prix de la tonne au quai déchetterie	105,15

(1) Toute heure commencée sera due.

## Canaux et Rivières

PRESTATIONS	2012
tarif à l' hectare et par an	
<b>Ruisseau Les Canals</b>	
Catégorie 1	61,25
Catégorie 2	50,00
Catégorie 3	25,00
<b>Minimum perception</b>	5,00

## Droits de voirie

Prestations	2012
Redevance pour l'établissement d'un point de vente d'hydrocarbures (1) <i>Droit fixe</i>	50,10
Redevance pour le renouvellement de l'autorisation d'un point de vente d'hydrocarbures <i>Droit fixe</i>	24,95
<b><u>OCCUPATION DU DOMAINE</u></b>	
<b><u>PUBLIC COMMUNAL</u></b>	
Chantiers de constructions	
<b>Clôtures en planches</b> palissade (mois/m <sup>2</sup> )	2,40
<b>Occupation temporaire clôturée</b> mois/m <sup>2</sup>	4,80
<b>Dépôt de matériaux non-clôturé</b> semaine/m <sup>2</sup>	44,05
<b>Baraques de chantiers</b> jour/unité	4,80
<b>Dépôt de benne, container</b> semaine/unité	44,05
<b>Supplément affichage/clôture</b> mois/panneau	238,80
<b>Engins élévateurs</b> mois/unité	225,50
<b><u>Echafaudages</u> *</b>	
Travaux sur façades	
<b>Occupation temporaire</b> Hebdomadaire (par m <sup>2</sup> )	11,70

\*Le propriétaire en faisant la demande sera exonéré du 1<sup>er</sup> mois d'occupation  
(1) taxe d'autorisation d'installation

"Toute période d'occupation du Domaine Public Communal commencée est due".

**Facturation de clef manuelle non-rendue ..... 50 €uro**

## **DIVERS**

### **A) Fonctionnement assemblée**

Photocopies

### **B) Service Communication**

Photographies

### **C) Relations Publiques**

Salles de l'Hôtel Pams

### **E) Parking Arago**

## FONCTIONNEMENT ASSEMBLEE

Prestations	2012
<b>Photocopies N&amp;B</b>	
Page * A4	0,18
Page * A3	0,44
<b>Photocopies ou impressions Couleurs</b>	
Page * A4	0,37
Page * A3	0,86
<b>Tirages de Plans</b>	
Format A2	0,21
Format A1	0,43
Format A0	0,87
Format non normalisé le m <sup>2</sup>	0,87
<b>Sorties originaux sur imprimantes ou traceurs</b>	
Format A0	11,51
Format A1	6,36
Format A2	5,13
Format A3	3,85
Format A4	2,54
Format non normalisé le m <sup>2</sup>	11,51
<b>Disquette de données</b>	1,83
<b>CD de données</b>	2,75
<b>Main d'œuvre</b>	
Heure de travail	50,31

\* Page : chacun des 2 cotés d'un feuillet de papier.  
 Dans le cas d'une impression recto-verso, comptabiliser 2 pages

## Communication Photographies

PRESTATIONS	2012
<b>Photographies en couleurs</b>	
<b>Vente aux particuliers pour usage personnel</b>	
Format 15 x 21	
- duplicata photographie	8,00
- duplicata photographie aérienne	31,00

<b>RELATIONS PUBLIQUES</b> <b>Location des salles situées à l'Hôtel Pams</b>
---

(Pour expositions, conférences et manifestations d'intérêt général et Perpignanais)

PRESTATIONS	2012
Hôtel Pams la journée :	
<b>Salle 25</b> ou salon jaune (49 personnes)	360,00
forfait montage et démontage	370,00
<b>Salle 36</b> ou salon rose (99 personnes)	360,00
forfait montage et démontage	370,00
<b>Patio</b> (100 personnes)	350,00
forfait montage et démontage	360,00
<b>Salon Job</b>	320,00
forfait montage et démontage	330,00
<b>Verrière</b>	390,00
forfait montage et démontage	410,00

## PARKING ARAGO

Prestations	2012
<b>PARTIE SOUTERRAINE</b>	
<b>Tarif de jour</b>	
1/2 heure	1,00
1 heure	1,70
2 heures	3,30
3 heures	4,60
4 heures	5,50
5 heures	6,60
6 heures	7,60
7 heures	8,20
8 heures	8,50
9 heures	8,80
10 heures	9,00
de 11 heures à 24 heures	13,00
<b>Tarif spécial</b>	
de 12 h 00 à 14 h 00	1,50
de 19 h 00 à 8 h 00	2,00
<b>Tarif de nuit</b>	
1/2 heure	0,80
1 heure	1,00
de 2 heures à 11 heures	2,00
<b>PARTIE AERIENNE (DALLE ARAGO)</b>	
1/2 heure	1,00
1 heure	1,70
2 heures	3,30
3 heures	4,80
4 heures	6,00
5 heures	6,80
6 heures	7,80
7 heures	9,00
8 heures	10,10
9 heures	11,10
10 heures	13,00
de 11 heures à 24 heures	13,00
<b>Tarif spécial</b>	
de 12 h 00 à 14 00	1,50
Tarif de nuit	Parking aérien fermé la nuit de 21 heures à 7 heures
<b>Abonnement</b>	
Mensuel	88,00
Trimestriel	245,00
Annuel	870,00



<b>Prestations</b>	2012
<b>Cartes touristes</b>	
3 jours	20,00
4 jours	26,00
5 jours	32,00
6 jours	38,00
7 jours	44,00
8 jours	50,00
9 jours	56,00
10 jours	62,00
11 jours	68,00
12 jours	74,00
13 jours	80,00
14 jours	86,00
15 jours	92,00
de 16 jours à 1 mois	100,00
<b>Association de commerçants/ / chambre de commerce et d'industrie *</b>	
Ticket de 1 heure	0,90
*Prix proposé aux associations de commerçants et CCI, lors de manifestations commerciales	
<b>VELOSTATION</b>	
<b>Location de vélos*</b>	
Demi-journée (4 heures)	1,50
Journée	3,00
Mois	15,00
Trimestre	30,00
Tarif appliqué en cas de non retour du vélo (vol de vélos)	446,72
Gardiennage de vélos (prix au trimestre)	20,00
* Demi tarif pour les étudiants et les titulaires de cartes d'abonnement CTPM, location gratuite pour les usagers du parking Arago	